

CREATION D'UNE SARL

Vous devez constituer un dossier comprenant :

le formulaire M 0 Agricole dûment rempli et signé sur les trois feuillets

un formulaire NSM pour chaque dirigeant et chaque associé exploitant

Pièces justificatives pour la société :

2 exemplaires des statuts originaux signés par les associés et enregistrés auprès du service des impôts, **ou 2 expéditions des statuts** s'ils sont notariés ;

2 copies des statuts mis à jour : une copie pour la MSA, une autre pour les Impôts ;

une publicité dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la constitution de la société portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date de l'envoi ;

2 copies de l'acte, délibération ou décision constatant la nomination des gérants si ceux-ci ne sont pas désignés par les statuts (procès verbal enregistré en général) ;

un certificat de dépôt des fonds établi par la Banque ;

2 exemplaires du rapport du Commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature, si intervention du Commissaire aux Apports ;

Pièces justificatives pour l'établissement :

une photocopie du bail, ou une lettre d'hébergement faite par le propriétaire des murs, **ou un contrat de domiciliation ou une copie de la lettre de domiciliation** ;

Pièces justificatives pour les gérants :

une copie de la carte d'identité ou du passeport,

une déclaration de l'intéressé faisant connaître sa **filiation**, **ou un extrait d'acte de naissance** ;

une attestation sur l'honneur relative à **l'absence de condamnation** ou de sanction pour chaque personne ayant le pouvoir d'engager la société ;

Autres pièces :

un pouvoir pour le mandataire déposant la formalité ;

un chèque de 83,96 € libellé à l'ordre du greffe du tribunal de commerce

un chèque de 54 € à l'ordre de l'Agent Comptable Chambre d'Agriculture des BDR